DEMANDE D'ADHÉSION

L'Association canadienne des producteurs de maçonnerie en béton : une force grandissante.

Énoncé de mission
Améliorer la qualité de vie des personnes par la création et le développement de structures en maçonnerie durables et écologiques.

Énoncé de vision
Devenir le matériau de construction de choix dans tous les secteurs du bâtiment.

Nos membres
L'Association canadienne des producteurs de maçonnerie en béton (ACPMB), anciennement l'Ontario Concrete Block Association (OCBA), a été créée au début des années 1960 comme un organisme de références et d'information spécifiques à l'industrie.

Aujourd'hui, l'ACPMB compte parmi ses membres des entreprises familiales traditionnelles et des entités sociales, ces deux groupes possèdent une réputation de qualité d'exécution reconnue partout au Canada et dans le monde. Un grand nombre de membres ont contribué à l'Association sur plusieurs générations pendant plus de 30 ans – affirmant leur engagement à l'égard de l'avenir de l'industrie des produits en béton.

Regroupant producteurs et fournisseurs, les membres de l'ACPMB sont des chefs de file reconnus dans la maçonnerie en béton. Leur dévouement à l'endroit de l'excellence de la fabrication et de la fourniture de produits de qualité supérieure se reflète dans la modernisation permanente des installations, la formation des employés, la recherche technologique et le développement de nouveaux produits. L'ACPMB sert de conduit d'information à ces secteurs d'intervention privilégiés, et de forum pour le partage de connaissances et d'idées qui profitent à tous les membres et à l'ensemble de l'industrie. L'ACPMB est la voix représentative de l'industrie canadienne des blocs de béton. À l'échelle internationale, elle constitue la région 6 de la National Concrete Masonry Association (NCMA).

Certains membres du comité exécutif de l'ACPMB font partie des cadres de la NCMA et de MasonryWorx. Ils siègent également à des commissions de l'industrie, comme l'Association canadienne des entrepreneurs en maçonnerie (ACEM) et l'Ontario Masonry Contractors Association (OMCA). De plus, l'ACPMB fait une promotion active de la mise à jour de l'Association canadienne de normalisation (CSA); elle préside la série A165 2004 sur les éléments de maçonnerie.

Enfin, l'ACPMB contribue de manière significative au maintien d'une chaire de maçonnerie à l'Université McMaster à Hamilton, en Ontario, et participe actuellement au financement de plusieurs projets de recherche au sein de 14 universités à travers le Canada, ainsi qu'au Programme d'architecture collaborative de l'Université Athabasca.

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

Notre défi
Des concurrents agressifs cherchent, avec de nouveaux produits, à capturer une plus grande part du marché canadien de la maçonnerie en béton, au détriment de la méthode de fabrication et des matériaux traditionnels.

L'avenir de notre industrie, dans laquelle nous investissons beaucoup, dépend de notre capacité à influencer le changement et à protéger notre part du marché des matériaux de construction. Cette capacité découle du nombre; car c'est le nombre qui fait notre force.

Ainsi, chaque membre de l'association perçoit une redevance de 0,05 $ sur tous les blocs de 10 cm et plus, tout en conservant la moitié de 0.01 $ pour l'administration. L'avenir est très prometteur pour notre industrie, et les possibilités d'élargir notre part du marché existent. Ensemble en tant qu'association, nous pouvons tirer parti de la commercialisation de notre produit – sa résistance, sa durabilité, ses propriétés thermiques et sa résistance à la moisissure. Ces qualités que nous considérons comme acquises nous confèrent un avantage concurrentiel. C'est le but de l'ACPMB d'assurer la survie de notre industrie grâce à l'utilisation des redevances perçues. Au Canada, nous générons actuellement entre 1,8 et 2 millions de dollars par année.

Nos objectifs
- Accroître la part de marché pour les produits en béton.
- Participer à la rédaction et la révision des codes et des normes qui influencent les activités de fabrication et de commercialisation des membres de l'ACPMB.
- Recueillir et diffuser de l'information pertinente aux entreprises membres.
- Coopérer avec d'autres entreprises de construction et organisations sociales, à la direction des membres, afin d'améliorer la réputation des produits de maçonnerie en béton et des fabricants.
- Rechercher et fournir des renseignements et des documents de référence afin de faciliter l'activité des membres et soutenir l'emploi de la maçonnerie en béton comme un matériau de construction.
- Aider les membres dans leurs efforts comme chefs d'entreprise et dirigeants communautaires.
- Encourager et soutenir la recherche en maçonnerie.

Notre engagement
En tant que membre de l'Association canadienne des producteurs de maçonnerie en béton, je reconnais et adhère au code de conduite le plus élevé possible lorsque je fais affaire avec mes clients et les autres concurrents.

Je m'engage à :
- *Établir et maintenir, dans la mesure du possible, des relations positives avec autrui, et traiter avec les clients et les concurrents en se fondant sur l'honnêteté, la responsabilité et la cohérence.*
- *Appuyer les objectifs légitimes de l'Association et assurer le leadership dans tous ses secteurs d'affaires.*
- *M'assurer que tous les produits de mon entreprise soient conformes aux normes applicables.*
- *Protéger et utiliser convenablement les marques de commerce et les éléments d'identification de l'Association.*

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

- *Promouvoir positivement et protéger la réputation de l'industrie de la fabrication du béton – ses produits et ses gens.*
- *Acquitter les frais en temps opportun et de la manière convenue par la majorité des membres lors d'une réunion de l'Association.*

Notre participation à l'industrie
Voici quelques-unes des façons qui nous permettent de participer à l'industrie de la fabrication du béton et de la défendre.

- ***Le Manuel technique métrique***
  L'encyclopédie de l'industrie, un manuel détaillé et convivial qui est continuellement mis à jour. Les demandes techniques sont traitées par le personnel de la NCMA disponible de 8 h à 18 h HNE. Nous offrons également des aides techniques à la NCMA pour vous et vos clients, qui sont directement disponibles par le biais de votre propre page Web. Pour plus d'information à ce sujet et sur d'autres services, veuillez communiquer avec notre directeur général ou président (voir les détails à la page 6), ou l'un de nos membres inscrits.

- ***Codes du bâtiment, CSA, et santé et sécurité***
  Le président de l'ACPMB, Paul Hargest, ainsi que Gary Sturgeon, représentant de la NCMA, représentent l'industrie sur ces questions et d'autres questions connexes, en gardant les membres informés des nouveaux développements. Les points de vue des membres sont également présentés à des fins d'examen et de discussion.

- ***Le programme de recherche étudiante de l'ACPMB***
  Il appuie les efforts de recherche et de développement à l'Université McMaster, l'Université de l'Alberta, l'Université du Manitoba, l'Université de Calgary, l'Université McGill, l'Université Dalhousie, l'Université Concordia et diverses écoles de métiers.

- ***Adhésion à la National Concrete Masonry Association***
  Les directeurs de l'ACPMB ont établi une entente qui permet à tous les membres producteurs de l'ACPMB d'adhérer à la NCMA. Les frais sont payés en totalité par l'ACPMB.

- ***Rapports administratifs trimestriels et Connaître la concurrence***
  Ces documents distribués régulièrement servent d'outils d'information et de forums d'apprentissage en vous dotant des connaissances et des ressources nécessaires pour faire face à la concurrence sur un pied d'égalité. Comprendre les questions importantes. Résoudre un problème. Apprendre de l'expérience des pairs, ou les aider à apprendre de la vôtre.

- ***Rapport de vente trimestriel***
  Ce rapport de vente détaillé et confidentiel vous permettra de calculer efficacement votre part du marché, ce qui vous aidera alors à mesurer le succès des activités de vente, les modifier au besoin, et ajuster les stocks lorsque cela est nécessaire. Le rapport donne un aperçu de l'état général de l'industrie et comprend un calculateur de maçonnerie qui fournit les heures-personnes travaillées en maçonnerie, les ventes de sacs et les projections pour les trimestres à venir – une information qui aidera la planification et la budgétisation hebdomadaires et à long terme du cabinet comptable. Les

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

rapports sont disponibles lors de la soumission complète des rapports des membres au cabinet comptable Dixon & Gordon de l'ACPMB.

Finances
L'exécutif de l'ACPMB rédige un budget chaque année qui, dans l'attente de l'approbation des membres, vise à établir un équilibre entre les objectifs de l'année et les frais d'exploitation de l'association.

Le trésorier de l'Association fait un rapport mensuel au conseil d'administration sur les affaires financières, en se basant sur les rapports fournis par notre cabinet comptable qui contrôle chaque jour les mouvements de trésorerie. Ainsi, l'exécutif et le personnel de l'ACPMB peuvent se concentrer sur les membres et les activités de marketing, tout en étant informés de la santé financière de l'Association.

Cotisation

9.03 Catégories de membre. Il y aura 4 catégories de membre dans la corporation, à savoir : (a) membre producteur; (b) membre producteur non votant; (c) membre fournisseur; (d) membre association affiliée de l'industrie.

9.04 Membre producteur. Les membres producteurs doivent être des sociétés et d'autres entités commerciales : (i) qui s'adonnent au Canada à une entreprise qui fabrique des produits de maçonnerie en béton; (ii) qui ont déposé une demande pour adhérer à la corporation; et (iii) qui ont été admis comme membres producteurs par une résolution du conseil d'administration. Tous les membres producteurs, indépendamment du volume, deviendront des membres votants à la condition qu'ils aient mis en place la redevance perçue sur tous les blocs vendus. Tous les membres producteurs votants produisant moins de 500 000 blocs par année doivent payer 50 % de la cotisation annuelle.

9.05 Membre producteur non votant. Les membres producteurs non votants doivent être des sociétés et d'autres entités commerciales : (i) qui s'adonnent au Canada à la production des produits de maçonnerie en béton; (ii) qui souhaitent adhérer à l'Association moyennant la cotisation exigée, toutefois, ils ont encore besoin d'aide pour la mise en place de la redevance; (iii) qui ont déposé une demande pour adhérer à la corporation; et (iv) qui ont été admis comme membres producteurs non votants par une résolution du conseil d'administration.

9.06 Membre fournisseur. Les membres fournisseurs doivent être des sociétés et d'autres entités commerciales : (i) qui s'adonnent au Canada à une entreprise qui fournit des produits de maçonnerie en béton ou des éléments complémentaires à des grossistes et détaillants au Canada; (ii) qui ont déposé une demande pour adhérer à la corporation; et (iii) qui ont été admis comme membres fournisseurs par une résolution du conseil d'administration; et (iv) qui souhaitent adhérer à l'association moyennant la cotisation exigée.

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

9.07 Membre association affiliée de l'industrie. Les membres associations affiliées de l'industrie doivent être des associations : (i) qui s'adonnent au Canada à une entreprise qui fait la promotion/installe des éléments de maçonnerie; (ii) qui ne fabriquent pas des bloc de béton; (iii) qui ont déposé une demande pour adhérer à la corporation; (iv) qui ont été admis comme membres associations affiliées de l'industrie par une résolution du conseil d'administration; (v) qui auront un vote; et (vi) qui souhaitent adhérer à l'Association moyennant la cotisation exigée.

****Les membres associations affiliées de l'industrie ne doivent jamais dépasser 30 % des membres producteurs votants.**

Comme toute autre organisation active, l'ACPMB a besoin d'un financement pour obtenir des bons résultats d'exploitation et avoir un impact positif sur l'industrie qu'elle sert.

- ***Membre producteur/fabricant***
  La méthode de perception de la cotisation de l'Association a été révisée en 2003 afin de répartir plus équitablement les coûts associés à la recherche et au développement des produits, aux questions touchant le code de la construction et au marketing. Aussi, la cotisation des producteurs/fabricants est perçue comme suit :

  a. Une cotisation de base de 9 000 $ (TVH/TPS en sus) par machine à blocs et une cotisation spéciale de 4 500 $ (HST/TPS en sus) par machine pour la production de moins de 500 000 blocs.

  b. Une redevance par bloc vendu est perçue par tous les membres et reversée au cabinet comptable de l'Association sur une base trimestrielle; ce montant est établi chaque année par les directeurs. La redevance pour 2012 sera de 0.05 $ par bloc. Les fonds recueillis sont remis à l'ACPMB, moins la moitié de 0.01 $ gardée par chaque membre producteur à l'appui des initiatives internes.

- ***Membre fournisseur/associé***
  Cette catégorie de membre s'applique aux entreprises et aux particuliers qui ont un intérêt particulier pour les activités et les relations de l'ACPMB. La cotisation annuelle est de 2 500 $ (TVH/TPS en sus), payable en janvier ou au moment de la demande. Les fournisseurs/affiliés peuvent assister à toutes les assemblées générales, mais n'ont qu'un seul vote collectif qui est soumis par un membre votant choisi chaque année pour siéger au conseil d'administration.

Pourquoi devenir membre?
L'adhésion à l'ACPMB a une valeur mesurable et constitue un élément essentiel dans la réussite de nos organisations membres. Grâce à l'ACPMB, les membres ont une voix forte – technique, promotionnelle, législative – qui leur permet de tirer parti collectivement du dynamisme de l'industrie, et de soutenir un leadership unifié stratégique.

En plus des avantages commerciaux de l'adhésion, il y a aussi la satisfaction personnelle de savoir que vous avez fait une différence : votre investissement en temps et en efforts contribuera de manière concrète et utile à votre organisation et à la réussite partagée de votre industrie.

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

Nous nous réjouissons de vous accueillir en tant que membre.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Paul Hargest
Président

Marina de Souza
Directrice générale

Association canadienne des producteurs de maçonnerie en béton
C.P. 1345
1500 Avenue Road
Toronto, Ontario
M5M 3X0
Téléphone : 416-495-7497
Sans frais : 1-888-495-7497
Télécopieur : 416-495-8939
Courriel : info@l'ACPMB.ca

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

Demande d'adhésion officielle
Membres producteurs :

Veuillez soumettre votre demande par télécopieur ou par courrier électronique.
Télécopieur : 416-495-8939
Adresse postale : C.P. 1345, 1500 Avenue Road, Toronto, Ontario M5M 3X0.

PRODUCTEUR : _____

Par la présente, le soussigné fait une demande d'adhésion à l'Association à titre de membre producteur/ fabricant et s'engage à payer le montant de 9 000 $ (TVH/TPS en sus) par machine, jointe à cette demande.

NOM DE LA FIRME : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL : _____ SITE WEB _____

REPRÉSENTANT VOTANT OFFICIEL : _____

REPRÉSENTANT VOTANT SUPPLÉANT : _____

SIGNATURE : _____ TITRE _____

DATE DE LA DEMANDE : _____

☐ DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ (veuillez cocher la case) : Je consens à ce que les renseignements personnels fournis dans ce formulaire soient utilisés par le personnel de l'Association à des fins d'administration et de traitement de ma demande d'adhésion. Je comprends que le personnel de l'Association s'assure que toutes les mesures raisonnables soient prises pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels.

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca

Demande d'adhésion officielle
Fournisseur/associé :

Veuillez soumettre votre demande par télécopieur ou par courrier électronique.
Télécopieur : 416-495-8939
Adresse postale : C.P. 1345, 1500 Avenue Road, Toronto, Ontario M5M 3X0.

FOURNISSEUR/ASSOCIÉ : _____

Par la présente, le soussigné fait une demande d'adhésion à l'association à titre de membre fournisseur/ associé et s'engage à payer le montant de 2 500 $ (TVH/TPS en sus), joint à cette demande. Ce montant est remboursable si la demande est refusée.

NOM DE LA FIRME : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL : _____ SITE WEB _____

REPRÉSENTANT VOTANT OFFICIEL : _____

REPRÉSENTANT VOTANT SUPPLÉANT : _____

SIGNATURE : _____ TITRE _____

DATE DE LA DEMANDE : _____

☐ DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ (veuillez cocher la case) : Je consens à ce que les renseignements personnels fournis dans ce formulaire soient utilisés par le personnel de l'Association à des fins d'administration et de traitement de ma demande d'adhésion. Je comprends que le personnel de l'Association s'assure que toutes les mesures raisonnables soient prises pour protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels.

1500 Avenue Road, P. O. Box 1345
Toronto, ON M5M 3X0
t : 416-495-7497 f : 416-495-8939
w : l'ACPMB.ca e : info@l'ACPMB.ca